

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ picardie@unsa-education.org

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 17 MARS 2016

Madame le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

La tenue de ce Comité Technique Académique s'inscrit dans un contexte de grande tension politique et sociale.

La poursuite du gel du point d'indice des agents publics et les mesures inacceptables du pré-projet de Loi El Khomri ont créé une situation de tension extrême dans la société.

Sur ces deux dossiers, le gouvernement doit prendre ses responsabilités après avoir mené un véritable dialogue social.

Concernant le projet de loi prétendant « instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », il y avait urgence à entendre les critiques des organisations syndicales interprofessionnelles. L'UNSA revendiquait que le pré-projet de loi El Khomri bouge impérativement afin qu'il soit rééquilibré en faveur des salariés. Le 14 mars après-midi, s'est tenue une séance plénière faisant suite aux audiences bilatérales de la semaine passée, le Premier ministre y a annoncé les évolutions que le gouvernement allait introduire dans le projet de loi. Pour l'UNSA, le projet comportait 5 grands sujets sur lesquels il était impératif que le texte change en profondeur. Sur ces 5 points, les annonces gouvernementales marquent des bougés qui vont, pas totalement, mais pour l'essentiel, dans le sens d'un rééquilibrage significatif qui devra être confirmé. **L'UNSA a pris acte** des annonces faites par le Premier Ministre. Le rééquilibrage du projet de loi en faveur des salariés a donc significativement commencé. L'hypothèque concernant la réussite possible du dialogue social et de la concertation semble levée.

Pour autant le compte n'y est pas encore. D'autres ajustements sont encore nécessaires. L'UNSA continuera donc à agir et argumenter pour que, dans la phase parlementaire, le texte continue son évolution favorablement pour les salariés.

Aujourd'hui, a lieu l'ouverture des négociations salariales dans la Fonction publique. Nous rappelons notre exigence d'en finir avec 6 ans de gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter les salaires de tous les agents. Pour l'UNSA Éducation, c'est un incontournable qui doit compléter les avancées sur les carrières obtenues avec le protocole PPCR. En effet, la politique d'austérité salariale a abouti à une baisse constante de leur pouvoir d'achat. Les agents de la fonction publique jouent un rôle déterminant pour la cohésion de toute la société. La reconnaissance de leur travail et de leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général ne peut plus attendre. Ce rendez-vous doit déboucher sur des mesures fortes. Si celles-ci étaient trop éloignées de nos attentes et de celles des personnels que nous représentons, l'UNSA Éducation en appellera à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations. La cote d'alerte sociale est atteinte.

L'ordre du jour de ce CTA aborde, dans de nombreux points, la situation des personnels administratifs.

Comme chaque année maintenant, alors que la charge de travail ne cesse de s'accroître, des postes sont encore purement et simplement supprimés au sein de notre Académie. Moins un poste pour les établissements, (c'est déjà trop !) alors que dans le même temps sont créés 100 postes au niveau national. Comment expliquer ces suppressions successives ?

A cela viennent se greffer les effets pervers de la mise en œuvre de la région académique. En effet, si la fusion des académies n'est pas actée, dans les faits, c'est tout comme : l'Académie d'Amiens transfère 2 postes à l'Académie de Lille dans le cadre de la mise en place de services mutualisés. Quelles sont les modalités de ce transfert ? Quelles sont les garanties pour les personnels concernés ?

L'évolution de la carte des agences comptables impacte elle aussi les personnels administratifs. Le groupe de travail du 9 mars dernier n'a pas été fructueux, l'administration se montrant inflexible. Alors que jusqu'à présent, sur ce thème sensible, il était possible d'avancer ensemble, cette fois-ci, c'est un sentiment d'incompréhension qui domine. Le regroupement d'agences comptables, et par voie de conséquence la suppression d'autres, vont influencer sur les conditions de travail des personnels et sur les possibilités d'évolution professionnelle.

Cela ne doit pas se résumer à des calculs arithmétiques pour atteindre au plus vite et à tout prix, la moyenne de 6 établissements rattachés, au mépris des personnels. La politique d'élargissement des agences comptables ne résout en rien le problème des

vocations pour être agent comptable, mais, au contraire, multiplie les risques de dysfonctionnement de ces structures importantes.

Comment les regroupements pourraient-ils se faire au gré des agents comptables en place ? Que se passe t-il alors quand ils s'en vont ?

Personne ne veut reprendre ces structures monstrueuses notamment quand ces établissements sont aussi support de GRETA et/ou de mutualisation.

Cette gestion à court terme est vouée à l'échec.

L'UNSA Education est une fédération réformatrice qui défend ses idées mais qui est également force de propositions, ne pratiquant pas l'opposition systématique. Nous défendons l'existence d'agence comptable à 6 établissements, comme le préconisent les dernières circulaires ministérielles de 2008 et 2013. Nous ne sommes pas opposés à des expérimentations notamment pour résoudre des situations d'agence comptable en difficultés. Mais lorsqu'aucun argument valable n'est invoqué, alors il est de notre devoir de nous opposer fermement.

Nous demandons, Madame le Recteur, que la décision prise par vos services suite au CTA du 17 mars 2015, et actée par courrier de Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie en date du 19 mars 2015 de renforcer l'agence comptable du Lycée Desnos de Crépy en Valois, soit respectée.

Dans le cas contraire, ce serait le commencement de l'insécurité pour tous les personnels administratifs qui exercent en agence comptable, ce qui serait inacceptable.

En ce qui concerne les moyens en assistants sociaux, l'Académie d'Amiens bénéficie de 2 créations de postes de personnels sociaux pour la rentrée 2016. Le ministère avait promis un plan sur deux ans de 300 créations. 60 postes sont attribués au seul service social des élèves pour la rentrée 2016.

Le SNASEN UNSA ne peut se satisfaire de ces créations de postes qui ne suffiront pas à consolider l'intervention actuelle dans le secondaire des REP + et des zones rurales isolées de l'Académie.

Le SNASEN UNSA refuse de cautionner l'intervention en primaire des REP + tant que le ministère n'aura pas tenu ses engagements de créations spécifiques.

En ce qui concerne les infirmières scolaires, pour le SNIES UNSA, un élève est un élève quel que soit son établissement. Le SNIES ne revendique aucune priorisation des postes. La circulaire ne classe pas les priorités, chaque élève a droit à une présence et à un suivi infirmier.

Le SNIES UNSA dénonce les postes liés. La création dans l'Oise d'un poste lié sur le collège de Saint-Just-en-Chaussée et du lycée Cassini de Clermont va multiplier les déplacements. Pour autant, nous approuvons les postes pérennes. De même que nous approuvons la création d'un poste sur le collège Millevoye d'Abbeville. Toutefois, ce n'est pas suffisant: le SNIES UNSA défend un collège et son secteur.

Le SNIES UNSA attend maintenant de Madame le Recteur la tenue de groupes de travail concernant l'organisation des réseaux coordonnés de Santé ainsi que l'organisation des missions des infirmières sur le 1^{er} degré.

En effet, le suivi des enfants en difficultés, la quotité de temps, la protection de l'enfance, la prévention et l'éducation à la santé sont au cœur de notre exercice professionnel et de la réussite scolaire des élèves.

Philippe DECAGNY, Christelle CAPLIN-DAHENNE
Richard RIFFIOD, Amar MOHAMMEDI